

2022 DEVE 12 Mise à disposition par Paris Habitat – OPH d'un jardin situé rue de la Convention et rue de la Croix Nivert (15^e) pour ouverture au public. Renouvellement de la convention de gestion de 2011.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date des _____ par lequel Madame la Maire de Paris propose de signer avec Paris Habitat – OPH une convention pour la mise à disposition d'un jardin d'une superficie de 2 500 m², cadastré 15 BP 34 et 37 situé 135-147 rue de la Convention et 159-163 rue de la Croix Nivert à Paris 15^e en vue de son ouverture au public ;

Vu l'avis du Conseil du 15^e arrondissement en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe NAJDOVSKI au nom de la 8^e Commission ;

Délibère :

Article 1 : La convention entre la Ville de Paris et Paris Habitat – OPH dont le texte est joint à la présente délibération, pour la mise à disposition d'un jardin d'une superficie de 2 500 m², cadastré 15 BP 34 et 37, situé 135-147 rue de la Convention et 159-163 rue de la Croix Nivert à Paris 15^e est approuvée. Madame la Maire de Paris est autorisée à la signer.

Article 2 : La convention est conclue à titre gratuit pour une durée de 10 ans .